

AFIG

Parc Georges Besse
50, Allée Charles Babbage 30000 Nîmes
04 66 70 68 70
afig-sud@wanadoo.fr



Recruter un apprenti avec l'AFIG

pour un CAP Equipier polyvalent de commerce
CFA Nîmes et Alès

Quels sont les avantages ?

Nous vous proposons
des candidats
sélectionnés

Nous vous accompagnons
dans les démarches
administratives

Nous assurons un suivi
continu et personnalisé tout
au long de la formation

Des aides financières
importantes et une formation
prise en charge

contactez nous : 04 66 70 68 70
afig-sud@wanadoo.fr

Intégrer un salarié progressivement à votre
structure en maîtrisant votre budget

Les candidats

Nous disposons d'un vivier de candidats motivés qui ont choisi de se former en alternance pour obtenir un diplôme en apprenant un métier. Ils ont pour la plupart entre 18 et 29 ans. Tous ont été sélectionnés par rapport à leur projet professionnel.

La formation

L'AFIG est un organisme de formation qui existe depuis **1992**.

Notre CFA dispense la formation de **CAP Equipier polyvalent de commerce** (niveau III), socle de base d'une activité commerciale.

La formation dure 24 mois (par dérogation jusqu'à 36 mois*) et peut être intégrée tout au long de l'année.

L'apprenti est présent en centre 1 à 2 jours/semaine et travaille dans l'entreprise qui le forme à la pratique professionnelle.

Votre interlocuteur sera un **Référent du CFA** et vous devrez désigner un **Maître d'apprentissage**. Ils communiquent régulièrement et encadrent l'apprenti. Ils forment un véritable binôme pédagogique et sont les garants du bon déroulement de l'apprentissage.

*nous consulter

Le coût de la formation de l'apprenti est pris en charge par votre OPCO

Le maître d'apprentissage pourra être accompagné par une formation pour l'intégration de l'apprenti (formation continue prise en charge possible par l'OPCO).

Le coût

Depuis le 1er janvier 2019, toutes les aides que reçoit un employeur à l'embauche d'un apprenti sont réunies dans une aide unique.

Seules les entreprises de moins de 250 salariés employant des apprentis en formation de niveau III et IV bénéficient de cette aide.

Les tableaux suivants* présentent une estimation du **coût net employeur**, aides incluses, d'un apprenti, par mois, suivant son âge et l'année d'exécution de son contrat.

| 1ère année de formation | | |
|--|--|---|
| Avant 18 ans | 18-20 ans | 21 ans et + |
| Reste à charge de l'employeur 10 €/mois | Reste à charge de l'employeur 12 €/mois | Reste à charge de l'employeur 170 €/mois |

| 2ème année de formation | | |
|---|---|---|
| Avant 18 ans | 18-20 ans | 21 ans et + |
| Reste à charge de l'employeur 449 €/mois | Reste à charge de l'employeur 638 €/mois | Reste à charge de l'employeur 796 €/mois |

Les données publiées ici sont indicatives. Le calcul est réalisé selon les plafonds réglementaires, hors dispositions spécifiques.

*source: <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/> simulation pour un contrat signé au 01/06/2022 dans une entreprise de moins de 5 salariés en Occitanie pour un jeune né le 10/01/2006 (16 ans) ou le 10/01/2004 (18 ans) ou le 10/01/2000 (22 ans).

Reconduction de l'aide financière exceptionnelle jusqu'au 30 juin 2022

8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1ère année de chaque contrat d'apprentissage conclu avant le 30 juin 2022 préparant à un diplôme jusqu'au master